



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 17-07-2026 /

Dossier complet le : 22-07-2026 /

N° d'enregistrement : 021072/KK P

1 Intitulé du projet

Projet de reamenagement de l'aire de service A62 des Terres de Graves Sud comprenant la rehabilitation du batiment existant, l'extension de celui-ci, ainsi que des aménagements liés au paysage, aux places de stationnement et a la distribution de carburant

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

TOTALENERGIES MARKETING FRANCE

Raison sociale

TOTALENERGIES MARKETING FRANCE

N° SIRET

53168044500024

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

Nom

Mehdi

☒ Monsieur

Prénom(s)

BEN RACHED

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
41. Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs., 41A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Dans un premier temps, il est prévu la démolition de certains éléments : Suppression de deux conteneurs pour l'implantation de l'extension des sanitaires et Dépose d'une portion de façade pour la nouvelle extension et l'extension de la salle de restauration, de la clôture du local dépollution pour sa relocalisation, du auvent de la terrasse extérieure et du auvent extérieur. La réhabilitation du bâtiment commercial comprend un réaménagement intérieur, la création de plusieurs extensions pour répondre aux nouveaux besoins de l'aire : L'augmentation de la surface des sanitaires ; - La reconstruction de la terrasse couverte extérieure par son élargissement ; - La création d'un nouveau SAS d'entrée à l'est ; - La réorganisation de la cour de service et la création d'une mezzanine technique destinée à l'implantation des équipements de ventilation et de chauffage. La rénovation des voiries est prévue (travaux de chaussée et reprises de bordures). Le projet prévoit l'ajout d'un carrefour giratoire et la modification de l'emplacement des espaces de parking. Cette réorganisation permet l'implantation de 24 places VL et 16 places IRVE supplémentaires. L'accès à la distribution reste en lieu et place et bénéficiera d'une rénovation des chaussées et bordures.

4.2 Objectifs du projet

Les différents espaces de l'aire de service de Terres de Graves Sud sont actuellement mal desservis. En effet, les flux sont mélangés sur les principaux axes ou seule la distribution du carburant propose une séparation des flux entre les véhicules légers et les poids lourds. Cette séparation permet seulement aux véhicules légers d'avoir un accès sécurisé aux parkings proches du bâtiment. Par conséquent, le projet prévoit une refonte des aménagements des places de stationnement et des axes routiers afin de sécuriser le site par une séparation des flux véhicules légers et des poids lourds. Les distributions restent en l'état en amont du bâtiment, directement visibles et accessibles depuis l'autoroute. De plus, pour garantir une expérience utilisateur optimale, les abords du bâtiment seront également réaménagés afin de proposer de véritables espaces détente et des cheminements piétons sécurisés menant directement aux places de stationnement à l'entrée Sud-Est du bâtiment. Enfin, par son contexte paysager, à l'orée du Parc Naturel régional des Landes de Gascogne, et sa position sur la route des Vins de Graves et Sauternes, qui sont des atouts majeurs de mise en valeur et de communication pour l'aire, il est également recherché à valoriser les qualités intrinsèques du

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Il est prévu, dans un premier temps la demolition de plusieurs elements (cf 4.1), dont coupe d'une quarantaine d'arbres. La rehabilitation du batiment et les travaux de voiries et stationnements seront realises par la suite. Des travaux d'assainissement sont aussi prevus pour repondre aux nouveaux besoins : reprise etancheite de la STEP ainsi que l'agrandissement du bassin multifonction. Les travaux se terminent avec la plantation d'environ 40 arbres.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le projet final permet de fluidifier le trafic sur l'aire de service et ajouter de nombreuses places de parking : 174 Vehicules Legers 2 Bus 59 Poids-lourds + 2 places IRVE 19 VLR + 1 place IRVE 22 Places personnel dont 1 PMR 24 Places IRVE VL 4 Places moto Des nouvelles plantations (environ 40) sont ainsi prevues au niveau des places de stationnement, sur les espaces verts existants, nouveaux ou valorises (avec tables de pique-nique ombragees). En effet de nouveaux arbres a hautes tiges seront plantes pour ombrager a la fois les places de stationnements non couvertes et les cheminements. L'amenagement paysager a l'arriere du batiment viendra contrebalancer la mineralite du reste du site pour former un equilibre entre vegetal et mineral, construit et naturel et ancre dans son territoire viticole et forestier. L'ensemble des interventions et des choix d'essences offrent un panel de hauteurs et couleurs variees. La diversite du grand paysage se retrouve a l'echelle de l'aire des Terres de Graves.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

PC n° 033 452 00002 depose le 30 avril 2026. Declaration Loi sur l'eau aire actuelle pour rubrique EP/2.1.5.0 (recepisse de declaration n°190-15 delivre a Total Energies le 11/12/2015). Unporter a connaissance sur cette declaration est prevue au projet.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface concédée Total Energies (Emprise aire de service) Places de parking (toutes confondues)	(55003m², 307)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : " Lat. : "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Dans un premier temps, il est prévu la démolition de certains éléments : Suppression de deux conteneurs pour l'implantation de l'extension des sanitaires et Dépose d'une portion de façade pour la nouvelle extension et l'extension de la salle de restauration, de la clôture du local de pollution pour sa relocalisation, du auvent de la terrasse extérieure et du auvent extérieur et du transformateur électrique. La réhabilitation du bâtiment commercial comprend un réaménagement intérieur, la création de plusieurs extensions pour répondre aux nouveaux besoins de l'aire : L'augmentation de la surface des sanitaires ; - La reconstruction de la terrasse couverte extérieure par son élargissement ; - La création d'un nouveau SAS d'entrée à l'est ; - La réorganisation de la cour de service et la création d'une mezzanine technique

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	A 5 kilomètres du site, il est retrouvé : - La ZNIEFF de type I (n°720030076) des Habitats humides du Gat Mort aval et moyen - La ZNIEFF de type II (n°720030050) des Têtes de bassin versant et réseau hydrographique du Gat mort.
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Aucune zone Arrêté de Protection du Biotope (APPB) n'est présente dans un rayon de 5 kilomètres autour du projet.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Aucun autre espace naturel protégé type Parc National ou Régional (PNN & PNR) ou Réserve naturelle Nationale ou Régionale (RNN & RNR) n'est présent dans un rayon de 5 kilomètres autour du projet.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Dans le departement de la Gironde, l'arrete de classement sonore a ete approuve le 8 fevrier 2023. A proximite du projet, l'unique infrastructure de transport terrestre classe est l'A62. Elle est classée en categorie 1 sur son troncon a Saint-Michel-de-Rieufret, ce qui correspond a un perimetre de protection sonore de 300 m autour du lineaire.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerne par la presence de monument historique, site archeologique au droit ou a proximite du site, l'element patrimonial protege le plus proche se situant a 2,4 au sud du site. Il s'agit de l'Eglise Saint-Michel, situee a Saint-Michel-de-Rieufret.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une delimitation ?	☐	☒	Aucune zone humide n'est presente sur l'emprise projet et l'aire d'etude rapprochee.
Dans une commune couverte par un plan de prevention des risques naturels previsible (PPRN) ou par un plan de prevention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	Le site n'est pas situe dans le perimetre d'un Plan de Prevention des Risques Naturels (PPRN) ou par un Plan de Prevention des Risques Technologiques (PPRT).
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☒	☐	Des sites et sols potentiellement pollues sont repertories a proximite du site : - 4 CASIAS (dont la Station-service Total Energies (ancien ELF) autoroutiere sur l'aire de service) ; - 3 ICPE (a plus de 400 m du site).
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	Le site est concerne par la zone de repartition des eaux mixte (eaux superficielles et eaux souterraines) ZRE_FXX.05332, non nommee.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Le site n'est pas situe a proximite immediate de captages d'Alimentation en Eau Potable (AEP). Le plus proche se situe a environ 3,5 km au nord-ouest du site. Son perimetre de protection eloignee s'etend jusqu'a 1 km a l'ouest du site. Par ailleurs, le point BSS Eau n°001ZPBH se situe au droit du site. Il s'agit d'un forage de 31 m, realise en 2000. permettant de realiser des controle de la
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerne par la presence de site inscrit au droit ou a proximite du site.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Aucun site Natura 2000 n'est present dans un rayon de 500 metres autour du site. Dans un rayon de 5 kilometres, seuls sont repertories : - Le site Natura 2000 (n° FR7200797) du reseau hydrographique du Gatt Mort et du Saucats au Nord-Ouest, - Le site Natura 2000 (n° FR7200700) de la Garonne au Nord-Est.
D'un site classé ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerne par la presence de site classe au droit ou a proximite du site.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Aucun prelevement d'eau n'est prevu lors de la phase travaux ou de la phase exploitation. Le batiment est deja raccorde au reseau existant.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Pas de drainages ou de modifications des masses d'eau souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	En l'etat actuel du projet, le bilan "matériaux" n'a pas encore ete realise.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	En l'etat actuel du projet, le bilan "matériaux" n'a pas encore ete realise.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet prévoit de modifier les équipements d'alimentation en eau potable/assainissement existants afin d'être en adéquation avec les ressources disponibles (étanchéité de la STEP, agrandissement du bassin multifonction).
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Le projet n'entraînera pas de perturbations profondes des habitats naturels, de la flore ou de la faune puisque le terrain est déjà très artificialisé. Cependant, des arbres (environ 40) seront coupés.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	L'aire d'étude n'est pas directement concernée par un site Natura 2000. Au vu de la distance du site Natura 2000, il n'y a pas de liens fonctionnels.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet se situe dans une zone déjà artificialisée : l'aire de service existante. Aucune consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers n'est envisagée.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Le site n'est pas concerné par des risques technologiques.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	L'aire de service n'est pas soumise à un PPRN. Néanmoins, elle a subi lors des 20 dernières années, 4 inondations et/ou coulées de boue reconnues catastrophes naturelles. L'aire de service est en particulier concernée par un risque important de retrait et gonflement des argiles, à l'instar du site. Ce dernier est soumis à un aléa moyen de retrait et gonflement des
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	L'accès à la zone de travaux s'effectuera directement depuis l'A62 ou depuis l'entrée par le chemin de Quillot. La circulation induite par le chantier pourra causer une gêne temporaire pour les usagers de l'aire de service. Le programme du projet comprend un volet desserte et sécurisation des déplacements (VL et piétons notamment). Cela se traduit notamment par la séparation physique des flux VL et PL et par la mise en place de
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	En phase de travaux, le chantier sera la source de bruit, elles pourront gêner les usagers et les employés de l'aire.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Le projet se situe dans le périmètre de protection sonore de l'A62 (300 m), classée en catégorie 1 sur ce tronçon.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Pas d'émissions d'odeurs particulières liées au projet.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	L'augmentation des places de parking engendre d'avantage d'émissions lumineuses.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	L'aire de service est déjà éclairée, le projet est donc concerné par des émissions lumineuses.
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	La phase exploitation n'engendrera pas de rejets atmosphériques.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Les uniques rejets liquides du projet sont les eaux pluviales et les eaux usées. La gestion de ces eaux sera raccordée au réseau d'assainissement existant.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	La gestion des eaux pluviales sera assurée par le bassin multifonction. La gestion des eaux usées sera assurée par la STEP.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	En phase chantier, le projet engendrera des déchets liés aux travaux de démolition (déchets inertes). Ils seront évacués en filière agréée. En phase exploitation, le projet va engendrer indirectement des déchets de type ménager.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet se trouve en dehors des sites classés/inscrits, des zones de présomption de prescription archéologiques, des sites patrimoniaux remarquables et des abords de monuments historiques. De plus, il est prévu la mise en place d'aménagement paysagers permettant d'améliorer la qualité paysagère du site. Il s'agit de la mise en valeur et de la conservation des zones boisées.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Pas de modifications de l'usage du sol.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☒ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Voir annexe 9.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Le projet est localisé au sein du périmètre du SDAGE Bassin Adour Garonne 2022-2027. La zone d'étude se situe dans deux SAGE (Nappes profondes de la Gironde et Vallée de la Garonne). Le projet n'est pas présent dans le périmètre d'un site Natura 2000. Le projet n'est pas directement concerné par une ZNIEFF.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Voir annexe 8. En phase travaux, pour éviter et réduire les effets négatifs notables sur l'environnement (risque de pollution, matières en suspension, etc..) plusieurs mesures d'évitement et de réduction seront mises en place (adaptation du calendrier en fonction des cycles biologiques de toutes espèces, limitation/adaptation des emprises des zones de circulation des engins de chantier, lutte contre d'éventuelles pollutions, contrôle des espèces exotiques envahissantes, gestion responsable du chantier, ...).

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Bien que le projet de reamenagement de l'aire d'autoroute s'insere dans un environnement deja anthropise, la phase de travaux presente initialement des risques environnementaux significatifs, marques par un impact brut fort sur l'avifaune et sur les chiropteres. Neanmoins, l'application rigoureuse des mesures permet de reduire efficacement ces incidences. Les impacts residuels deviennent alors faibles a negligeeables pour l'ensemble des thematiques, assurant ainsi une integration environnementale maitrisee du projet en phases de travaux et d'exploitation. Les incidences du projet sur l'environnement sont detaillees au sein de l'annexe 8. Au regard de l'ensemble des elements a disposition, de sa nature et de son inscription dans un secteur deja urbanise, il ne semble pas necessaire que le projet fasse l'objet d'une

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

i Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom

BEN RACHED

Prénom

Mehdi

Qualité du signataire

Chef de Departement Construction Total
Energies Marketing France

À

Nanterre

Fait le

17-07-2026

/



Signature du (des) demandeur(s)